

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katherine-poirier-csstl-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0ff0cd62b0e25e4add91f549>

Date d'obtention : 2025-02-12 20:08:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De s'assurer d'avoir suivi les étapes de l'aide mémoire.

D'avoir une collaboration avec les partenaires de travail pour apporter un meilleur soutien possible.

Utiliser la trousse SEXTO pour tous les élèves concernés.

Analyser si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être plus vigilante lorsque les élèves parlent des réseaux sociaux et du partage de photos ou de vidéos.

Il est important d'intervenir le plus rapidement possible et d'appliquer la trousse SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les photos ou vidéos ne se propagent pas.

Il est important de ne pas regarder le contenu.

Limiter le partage d'information.